



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
08/12/2023

Nombres de membres en exercice : 10
Nombres de membres Présents : 7
Nombres de membres Absents : 1

Date Affichage
08/12/2023

Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 9

Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : P. PETITQUEUX, A. COMPAGNON, JN. GOULLIER, R. VILALTA, J. CORREIA, V. PICHEYRE, S. VAILLS

Absents : P. MIRAN

Procurations : F. BADIE à A. COMPAGNON et J. LAUBRAY à V. PICHEYRE

Secrétaire de séance : S. VAILLS

Selon la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 et le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié détaillent les règles applicables.

Le conseil peut valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice est présent. Un membre de l'assemblée peut être porteur de deux pouvoirs

Objet de la Délibération

TARIFS FORFAITS STATION DE SKI ALPIN DE FORMIGUÈRES 2023-2024 (TRIO PYRENEES)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'annexe à la présente délibération : grille tarifaire station de Formiguères 2023-2024

CONSIDERANT que la mairie de Formiguères a délégué à TRIO la gestion de la station alpine de Formiguères via Concession de type Délégation de Service Public ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Il est proposé au conseil municipal :

De voter la politique tarifaire pour la station de Formiguères (Trio Pyrénées) pour la saison d'hiver 2023-2024 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

De voter pour la politique tarifaire de la station de Formiguères pour la saison d'hiver 2023-2024 conformément au document annexé,

D'autoriser le Maire à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Copie certifiée conforme
A Formiguères, le 14 décembre 2023

Le Maire



P. PETITQUEUX

Conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois, publiée au recueil des actes administratifs et transmise à l'autorité administrative compétente de l'État, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, en vue de devenir exécutoire.

La présente délibération fera l'objet d'une publicité dans deux journaux diffusés dans le département des Pyrénées-Orientales.

Voies et délais de recours :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication et/ou sa notification.

À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot, 6 Rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'État dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ANNEXE 1

Type de produit	Produit Grand Public	SAISON 23-24	
		NORMAL	Réduit
Forfaits Journaliers Heures et Débutant	1 jour	37.00 €	34.00 €
	1 Jour Famille 3 pers.	34.00 €	102.00 €
	1 Jour Famille 4 pers.		136.00 €
	1 Jour Famille 5 pers.		170.00 €
	1 Jour Famille 6 pers.		204.00 €
	1 jour carte mobilité inclusion (-30%) + 1 accompagnant		26.00 €
	2 Heures CONSECUTIVES	29.50 €	27.00 €
	4 Heures CONSECUTIVES	31.50 €	29.00 €
	1 Jour espace débutant	18.00 €	
	1 Jour espace débutant + 1 Montée Télésiège (par lot 10)	203.00 €	
	1 Jour snowfood ski + formule (restaurant) (Entrée + plat ou plat + dessert) + boisson froide sans alcool	46.00 €	
	1 Jour snowfood ski + formule (snacking) (Sandwich froid + frites + boisson froide sans alcool)	42.00 €	
Forfaits Courts Séjours	2 Jours CONSECUTIFS	70.50 €	60.00 €
	2 Jours Famille 3 pers.	60.00 €	180.00 €
	2 Jours Famille 4 pers.		240.00 €
	2 Jours Famille 5 pers.		300.00 €
	2 Jours Famille 6 pers.		360.00 €
	3 Jours CONSECUTIFS		102.50 €
	3 Jours Famille 3 pers.	87.50 €	262.50 €
	3 Jours Famille 4 pers.		350.00 €
	3 Jours Famille 5 pers.		437.50 €

2023-D102

	3 Jours Famille 6 pers.		525.00 €
Forfaits Moyen séjour	4 jours CONSECUTIFS	135.00 €	115.00 €
	4 Jours Famille 3 pers.	115.00 €	345.00 €
	4 Jours Famille 4 pers.		460.00 €
	4 Jours Famille 5 pers.		575.00 €
	4 Jours Famille 6 pers.		690.00 €
	5 jours CONSECUTIFS		166.50 €
	5 Jours Famille 3 pers.	142.00 €	426.00 €
	5 Jours Famille 4 pers.		568.00 €
	5 Jours Famille 5 pers.		710.00 €
	5 Jours Famille 6 pers.		852.00 €
	6 Jours + 7ème jour gratuit	196.00 €	161.00 €
	6 Jours Famille 3 pers.	161.00 €	483.00 €
	6 Jours Famille 4 pers.		644.00 €
	6 Jours Famille 5 pers.		805.00 €
	6 Jours Famille 6 pers.		966.00 €
	Montées uniques	1 Aller-retour Piéton ou raquettes	9.00 €
1 Montée skis de Rando - haut du domaine		12.00 €	
Saisons	Saison tarif normal	518 €	476.00 €
	Saison Famille 3 pers. (-15% = €)	476.00 €	1 428.00 €
	Saison Famille 4 pers. (-15% = €)		1 904.00 €
	Saison Famille 5 pers. (-15% = €)		2 380.00 €
	Saison Famille 6 pers. (-15% = €)		2 856.00 €
Chéquier ski	Pack 20 forfaits journée ski	680.00 €	
Assurances	Assurance optionnelle / jour	3.50 €	
	Assurance optionnelle saison	40.00 €	
Strypecard	Carte individuelle rechargeable en caisse, sur internet ou aux automates, 1 carte par skieur	1.00 €	